

CHARTRE D'ACCUEIL

Chères visiteuses, chers visiteurs,

Nous sommes heureux de vous accueillir au château de Morges et ses musées. Afin de préserver la sécurité, la tranquillité et la qualité de la visite, nous vous remercions de prendre connaissance de la présente charte d'accueil s'appliquant à toutes les personnes entrant dans l'enceinte du château et de ses expositions.

1. Respect des collections et des lieux

- Protéger les œuvres: Sauf indication contraire, il est interdit de toucher aux œuvres d'art, sculptures, objets historiques et autres éléments exposés. Une distance de sécurité d'au moins 50 cm doit être respectée. Le non-respect de cette règle peut déclencher une alarme.
- Vidéosurveillance: Par mesure de sécurité, l'ensemble du château est placé sous vidéosurveillance.

2. Comportement et respect des autres visiteurs

- Comportement respectueux: Afin de garantir une expérience agréable pour tous, il est demandé de ne pas perturber la visite par des bruits excessifs ou l'utilisation de téléphones portables. Il est interdit de téléphoner dans les salles d'exposition.
- Fumer: Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble du château (y compris les cigarettes électroniques).
- Alcool et nourriture: La consommation de nourriture et de boissons est interdite dans les salles d'exposition.

3. Accès et sécurité

- Objets personnels: Pour des raisons de conservation, l'accès aux salles d'exposition avec des objets volumineux, mouillés ou pointus, tels que des sacs à dos, des parapluies, des sacs de grande taille ou des bagages est interdit. Seuls les sacs de taille A4 (env. 20 x 30 cm) sont autorisés. Le personnel se réserve le droit de refuser l'entrée de certains objets.

4. Enfants et groupes

- Enfants: Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable et sous la surveillance constante de ce dernier durant toute la visite.
- Groupes scolaires: Les groupes doivent être accompagnés et guidés par un responsable. Les groupes scolaires doivent être surveillés par le personnel enseignant.

5. Animaux

- Animaux domestiques: Les animaux ne sont pas autorisés à l'intérieur du château, à l'exception des chiens guides ou des animaux d'accompagnement pour personnes en situation de handicap.

6. Photographies et enregistrements

- Photos: Il est permis de prendre des photos et de filmer les œuvres et les salles pour un usage privé uniquement, sans flash ni trépied. L'utilisation de perches à selfie et de dispositifs d'éclairage est interdite. Toute photographie ou vidéo à des fins professionnelles autre que pédagogiques (écoles, instituts de formation) nécessite une autorisation préalable. Durant les expositions temporaires, certains objets ou des salles entières peuvent être soumises à des restrictions particulières.

7. Responsabilité et dommages

- Dommages: Les visiteuses et visiteurs sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer aux œuvres, aux installations ou au mobilier du château. En cas de dommage, des poursuites peuvent être engagées.

8. Personnel de surveillance et consignes

- Instructions du personnel: Le personnel de surveillance est chargé de garantir votre sécurité et celle des œuvres exposées. Nous vous prions de respecter ses consignes. En cas de violation répétée de la charte, l'accès au château pourra être refusé à la personne concernée.

9. Dispositions finales

- En cas de question, d'incident ou pour signaler un objet trouvé, veuillez-vous adresser à l'accueil. Pour toute suggestion ou réclamation, vous pouvez utiliser notre formulaire de contact ou nous envoyer un e-mail à chateau-morges@vd.ch.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

La direction du château de Morges et ses musées,
Avril 2025